

**LE SYSTME COMPTABLE DES ENTITES A BUT NON LUCRATIF « SYCEBNL »
NORMES ET TECHNIQUES COMPTABLES APPLICABLES AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT**

Résumé

Le Système Comptable des Entités à But Non Lucratif en abrégé SYCEBNL est un cadre normatif comptable en vigueur dans l'Espace OHADA par l'Acte Uniforme y relatif, adopté depuis le 16/03/2024. Il fixe les standards à travers un ensemble des normes portant sur l'organisation de la comptabilité et la présentation de l'information financière destinée aux Entités à But Non Lucratif, notamment :

- Les Associations et Ordres professionnelles ;
- Les Projets de développement.

Le SYCEBNL est en vigueur en République Démocratique du Congo depuis le 01 janvier 2024 et peu avant dans la plupart des pays Africains membre de l'OHADA. L'obligation de s'y conformer directement a mis en évidence le défis de comprendre ses approches et de maîtriser ses techniques bien avant pour réduire le risque de compromission avec les services publics de régulation. Son un contenu normatif composé également des postulats et conventions comptables fixe les contours de son champ d'application.

Ainsi, notre exposé a choisi de faire un éclairage sur les novations conceptuelles, les modèles de présentation des états financiers, la configuration du plan comptable du SYCEBNL ainsi que l'approche préconisé du passage de l'ancien système au nouveau système. Ce cadre permet aux producteurs des Etats financiers de ces entités d'avoir une ligne de conduite à suivre afin de fournir aux usagers et aux destinataires désignés des informations financières fiables susceptible de garantir une exploitation aisée, notamment une prise de décision efficace, un audit de qualité et un redressement fiscal objectif.

En effet, le SYCEBNL prévoit le traitement comptable des opérations spécifiques relatives d'une part aux associations et ordres professionnelles et d'autre part aux projets de développement. Au cours de cette session, nous allons abordés les techniques comptables portant sur le traitement des opérations spécifiques relatives aux projets de développement. Il sera fait un appel aux cas pratiques à travers des schémas comptables et des synthèses corrigés offrant une mise en situation professionnelle. Les sessions suivantes seront consacrées aux opérations spécifiques des associations et ordres professionnelles. Ils seront traité cas par cas en fonction du timing et des catégories prévus par le SYCEBNL, notamment : les partis politiques, les fondations, les ordres professionnels, les organisations religieuses, les club sportifs.

Une perspective peut être ouverte à l'issue de cette session. Il s'agit de répondre à la question savoir entre le SYSOCHADA et SYCEBNL lequel de ces deux systèmes est adapté et pour être applicable aux Etablissements publics au vu du retard qui s'observe dans l'application des normes IPSAS en RD Congo. Etablissement publics concernés sont des entités œuvrant sous tutelle des Ministères. Elles sont le prolongement de l'administration publique et visant à améliorer la qualité du service public, en couvrant les besoins non couverts par l'administration public traditionnelle dans différents domaines d'intérêt général de la vie nationale.

Fait à Kinshasa, le 17 Novembre 2024

Par Paulin BINJA MOBOLE

Expert-Comptable ONEC-RDC

ONEC-EC/16.00041